



CREPS
M O N T P E L L I E R



CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité : Édicateur sportif
dans les activités de la VOILE et de la CROISIÈRE**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE
ATTENTION : CHANGEMENTS

Les textes régissant le métier de moniteur de voile ont changé : le B.P.J.E.P.S. mention monovalent voile et le Certificat de spécialité croisière sont remplacés par 2 B.P.J.E.P.S. :

- ⇒ le B.P.J.E.P.S. mention voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri
- ⇒ le B.P.J.E.P.S. mention croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DES DIPLOMES

Le/la titulaire de la mention voile multi supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri encadre, à l'exclusion de la croisière, des activités d'initiation et de perfectionnement à la voile et de découverte du milieu à destination d'enfants et d'adolescents dans le cadre scolaire.

Il/elle initie et perfectionne des publics allant de la petite enfance aux séniors sur l'ensemble des supports de la mention, voile, paddle, foil et supports émergents au cours d'activités diurnes sur le plan d'eau du centre nautique, ou à l'occasion de randonnées à la journée.

Il/elle entraîne des groupes de coureurs au sein de sa structure ou dans le cadre de structures locales d'entraînement et les accompagne jusqu'à des niveaux de compétitions nationales.

Il/elle participe à la détection des jeunes coureurs et à celle des aides moniteurs et moniteurs.

Il/elle est un acteur de la vie de la structure et participe à l'accompagnement de ses adhérents ainsi qu'à l'évolution de son projet.

Le/la titulaire de la mention croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri encadre des activités d'initiation et de perfectionnement à la croisière pour tous publics. Ces activités peuvent être organisées à la journée ou sur de plus ou moins longues périodes embarquées, incluant des navigations de nuit. Ses activités d'enseignement vont de la croisière côtière à la croisière hauturière jusqu'à 200 Milles nautiques d'un abri. Il/elle intervient sur l'ensemble des compétences de navigation spécifiques à la croisière, sur les domaines de la technique, de la sécurité et de la vie à bord.

Il/elle prend en charge des publics jeunes, adultes et seniors, dans le cadre d'offre à destination de groupes constitués ou de pratiquants individuels, dans le cadre d'une offre produit normée et/ou pour des activités de coaching personnalisé auprès de propriétaires de voilier.

Il/elle peut entraîner des équipages et les accompagner pour des régates à la journée sur des parcours construits ou des courses croisières jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.

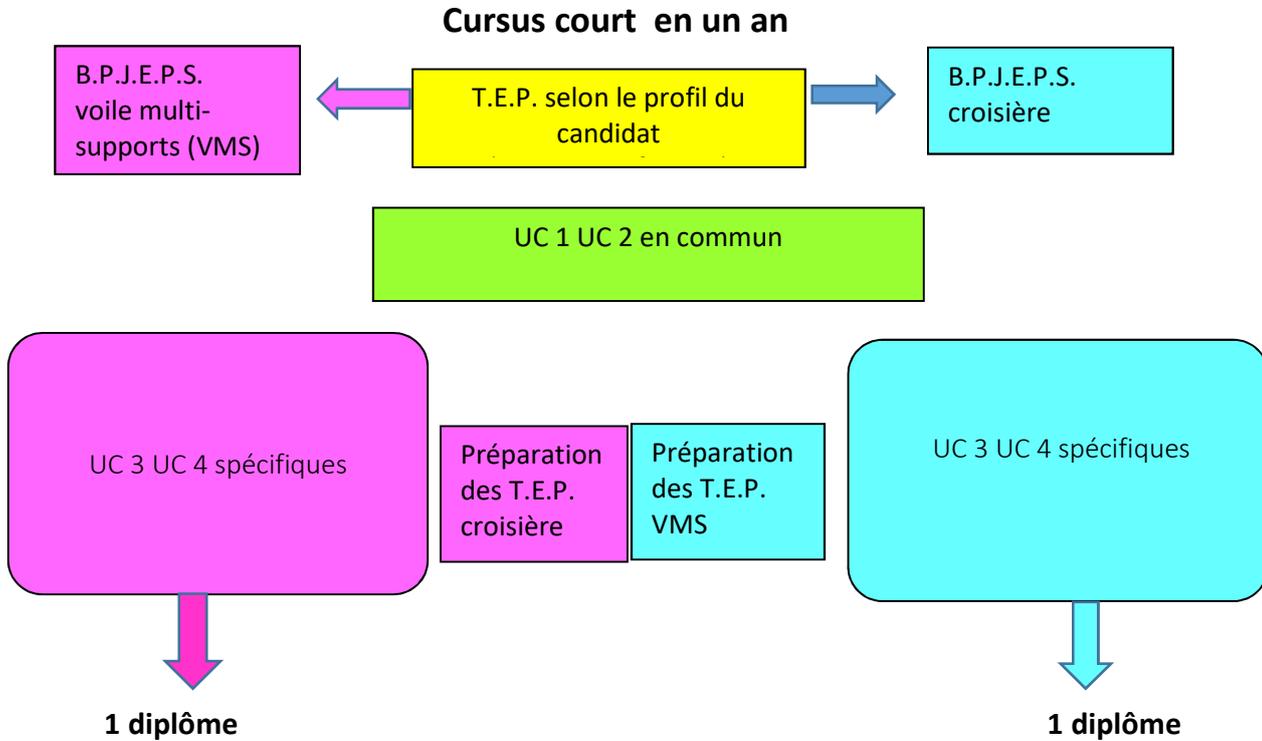
L'ARCHITECTURE DES DIPLOMES

- ⇒ Epreuves Préalables à l'Entrée en Formation (E.P.E.F.) = TEP
- ⇒ 4 Unités Capitalisables (U.C.)
- ⇒ U.C. 1 et U.C. 2 transversales à tous les B.P.J.E.P.S.

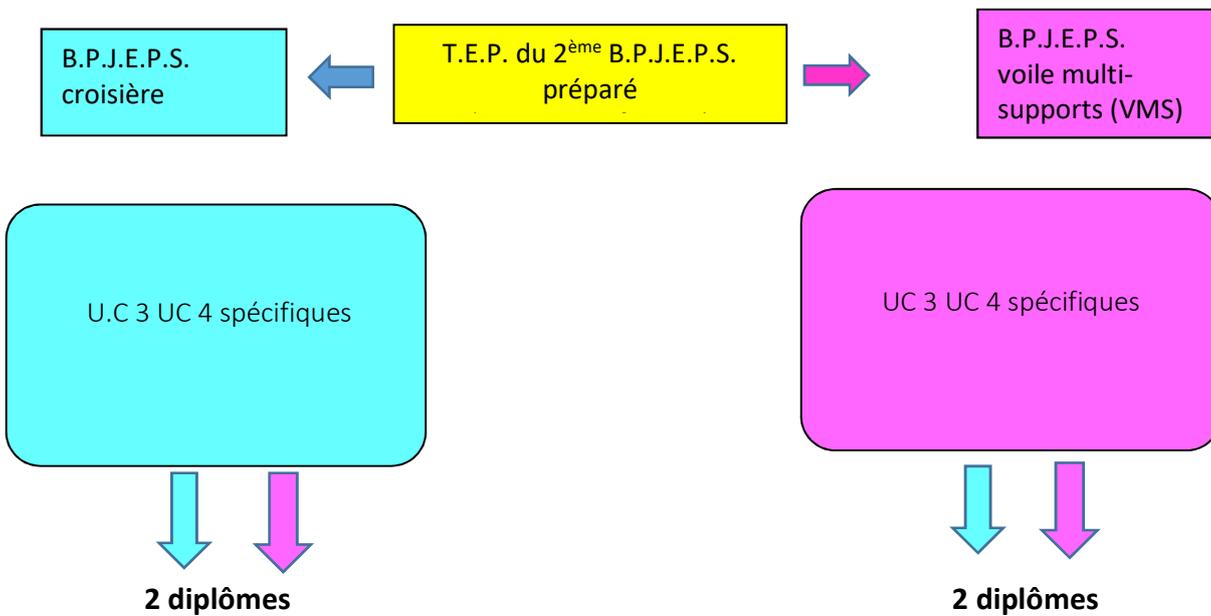
- ⇒ U.C. 3 et U.C. 4 spécifiques des mentions
- ⇒ Organisation selon le principe de l'alternance : heures de formation en centre, heures de formation en entreprise.

LE DISPOSITIF PROPOSE PAR LE CREPS

Compte tenu du profil des candidats à l'entrée en formation : pour certains, plutôt voile légère et pour d'autres, croisière, compte tenu aussi du fait que la polyvalence est un atout majeur pour l'employabilité, nous proposons le dispositif suivant :



Cursus long une 2ème année dans le cadre de l'apprentissage



**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET
DU SPORT**

**Spécialité : Édicateur sportif
Mention : Croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri**

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le/la titulaire de la mention croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri encadre des activités d'initiation et de perfectionnement à la croisière pour tous publics. Ces activités peuvent être organisées à la journée ou sur de plus ou moins longues périodes embarquées, incluant des navigations de nuit. Ses activités d'enseignement vont de la croisière côtière à la croisière hauturière jusqu'à 200 Milles nautiques d'un abri. Il/elle intervient sur l'ensemble des compétences de navigation spécifiques à la croisière, sur les domaines de la technique, de la sécurité et de la vie à bord.

Il/elle prend en charge des publics jeunes, adultes et seniors, dans le cadre d'offre à destination de groupes constitués ou de pratiquants individuels, dans le cadre d'une offre produit normée et/ou pour des activités de coaching personnalisé auprès de propriétaires de voilier.

Il/elle peut entraîner des équipages et les accompagner pour des régates à la journée sur des parcours construits ou des courses croisières jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.

LA FORMATION

La formation se déroule selon le principe de l'alternance : heures en centre et en entreprise.

4 Unités Capitalisables (U.C.) doivent être validées pour obtenir le diplôme.

LIEU DE LA FORMATION

C.R.E.P.S. de Montpellier, le Yacht Club de Mèze, capitainerie et port du Cap d'Agde, site de l'entreprise choisie par le candidat.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Préparer aux épreuves de certification du B.P.J.E.P.S. croisière en donnant au candidat les compétences lui permettant d'exercer son métier de moniteur de croisière côtière et hauturière, d'habitable sportif.

Le B.P.J.E.P.S. confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'organisation, à l'entraînement et à l'enseignement pour tout public.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur 12 mois, de janvier à décembre.

1379 heures (dont 924 heures en centre et 455 heures en entreprise)

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (Exigences Préalables à l'Entrée en Formation E.P.E.F.)

1 / Être âgé de 18 ans au moins à la date de vérification des prérequis

2 / être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- . prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- . premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- . premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- . attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- . certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

3 / présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation du candidat

4 / présenter une attestation de 100 mètres nage libre, avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport

5 / être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière

6 / justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) attestée par le directeur technique national de la Fédération française de voile à partir du « fichier coureurs »

7 / réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables** (Pour les admis en formation via le Programme Régional de Formation (PRF) Qualif Pro, certains frais pourront être remboursés).

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Test d'exigence préalables

Évaluez bien la difficulté des T.E.P. et entraînez-vous en conséquence.

Ces tests vérifient que le candidat répond aux exigences préalables définies dans les textes réglementaires.

[VOIR PRÉCISIONS EN ANNEXE.](#)

Dispense des T.E.P.

Des dispenses peuvent être accordées en fonction de diplômes ou attestations. [VOIR PRÉCISIONS EN ANNEXE.](#)

Les épreuves de sélection

Ces épreuves permettent un classement des candidats ayant les pré-requis exigés pour entrer en formation et donc une sélection en fonction des places disponibles : écrit portant sur la culture générale relative à l'activité, entretien portant sur le projet professionnel et la motivation.

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

	BPJEPS Voile Dispenses octroyées
3 des U.C. 1 – 2 - 3 – 4 du B.P.J.E.P.S. activités nautiques mention monovalente voile	U.C. 1, U.C. 2

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S. ou D.D.C.S.P.P.) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **D.R.J.S.C.S. Occitanie :**

04 67 10 14 00

3) Choix d'une structure d'accueil

Les candidats devront choisir une structure d'accueil pour la formation en entreprise (pour les candidats en recherche d'entreprise une liste est jointe en annexe).

4) Contenus et séquences de formation

La formation en centre du B.P.J.E.P.S. voile comporte 4 U.C., chacune d'entre elles proposant plusieurs modules.

U.C.1	<i>Module</i>	<i>durée</i>
280 h	Communication, gestion d'équipe	35h
	Structures professionnelles	28h
	Culture maritime	14h
	Pédagogie fondamentale	70h
	Handi voile	35h
	Connaissance du milieu	28h
	Technologie	28h
	Citoyenneté laïcité	14h
	Evènementiel	28h
U.C.2	<i>Module</i>	<i>durée</i>
70 h	Méthodologie de projet Suivi des dossiers Outil informatique Gestion financière d'une action Certification	70h
U.C. 3	<i>Module</i>	<i>durée</i>
245 h	Niveaux de pratique	35h
	Pédagogie spécifique croisière côtière et hauturière	70h
	La pratique compétitive et l'entraînement	105h
	Sécurité et secours	35h
U.C. 4	<i>Module</i>	<i>durée</i>
175 h	Maitrise technique des différents supports	105h
	Anglais maritime	21h
	Réglementation	14h
	Technologie et interventions en navigation	35h
T.E.P.	Préparation maîtrise technique croisière	105h
140h	Epreuves	35h

5) Certification

Vérification des Exigences Préalable à la mise en Situation Pédagogique (V.E.P.M.S.P.) et certifications

La réussite aux épreuves des V.E.P.M.S.P. permet d'encadrer en autonomie lors des périodes en entreprise

N° épreuve	U.C. concernées	Nature de l'épreuve	Lieu de l'épreuve	Dates de l'épreuve	Evaluateurs
	V.E.P.M.S.P	A / démonstration sur voilier habitable de manœuvres et procédures de sécurité	A / En centre B / En centre	A / Entre mi-février et début avril 2020	A / Le formateur

		B / études de cas 1 et 2		B / fin février 2020	B / Le formateur habilité
1	U.C. 1 et 2	Dossier et entretien	En centre	Semaine du 02 novembre 2020	Experts de la liste régionale
2	U.C. 3	Mise en situation pédagogique et entretien	En centre	Septembre / novembre 2020	Le formateur et un expert de la liste régionale
3	U.C.4	Mise en situation pédagogique et entretien	En entreprise	A la demande du tuteur	Le tuteur et un expert de la liste régionale

LES TARIFS

Frais techniques des T.E.P.: **250,00 €**

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis** : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

Les candidats ayant suivi la formation dans une session précédente ou dans un autre organisme que le C.R.E.P.S. et qui souhaitent repasser une épreuve de certification devront s'acquitter d'un coût spécifique à chaque épreuve.

Attention : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables** (Pour les admis en formation via le Programme Régional Qualifiant (PRF) Qualif Pro, certains frais pourront être remboursés).

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour les demandeurs d'emploi, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau ...

Consulter le site internet du C.R.E.P.S. : <http://www.creps-montpellier.org>, Onglet formation / Présentation et diplômes (en bas de page).

Cette formation est ouverte au Programme Régional de Formation (PRF, sous réserve du vote de la région), en Contrat Individuel de Formation (C.I.F.), contrat de professionnalisation, contrat civique, contrat d'avenir, autofinancement et à l'apprentissage dans le cadre d'un cursus sur 2 ans.

INFORMATION IMPORTANTE

Préalablement à son inscription aux épreuves préalables à l'entrée en formation le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :

Mme Hélène METIVIER

Tél. secrétariat :

04 67 61 74 67

Mail secrétariat :

formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Site internet :

<http://www.creps-montpellier.org>

**EPREUVES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION
DU B.P.J.E.P.S. MENTION CROISIERE**

Pour accéder à la formation du B.P.J.E.P.S. mention croisière, il est nécessaire de répondre aux exigences préalables requises :

Réaliser une démonstration technique au cours d'une croisière embarquée avec navigation de jour comme de nuit en responsabilité de chef de bord.

La démonstration technique permet de vérifier les trois domaines de compétences suivants :

1- DOMAINE TECHNIQUE

Compétences visées :

- . maîtriser les réglages et la conduite, pour faciliter le pilotage dans les différentes conditions de vent et de mer ;
- . exploiter les variables du milieu et les caractéristiques du support pour optimiser son rendement, en sous puissance et en surpuissance.

Observables :

Trajectoires directes :

- . adapter les réglages en fonction de l'allure et des conditions de vent et de mer pour faciliter le pilotage
- . coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser la vitesse ;
- . adapter constamment les réglages et la conduite en fonction de l'allure et des variations de vent et de mer, pour optimiser la vitesse.

Trajectoires indirectes :

- . rejoindre un point du plan d'eau sans augmenter inutilement la route (notion de cadre) ;
- . coordonner les actions de barre-écoute-déplacement, pour optimiser le gain au vent ou le gain sous le vent ;
- . augmenter le gain au vent ou sous le vent pendant les virements ou les empannages, en adaptant les manœuvres aux conditions de vent et de mer ;
- . choisir la trajectoire rapprochant de l'objectif (adonnantes/refusantes) ;
- . repérer les zones de vent et courant potentiellement plus ou moins fort.

Coordination :

- . occuper chaque poste lors des manœuvres, en coordination avec le reste de l'équipage ;
- . gérer et coordonner l'équipage lors des différentes manœuvres.

Navigation :

- . savoir se situer en permanence sur la carte et sur l'eau ;
 - . maîtriser l'utilisation des différentes techniques de navigation adaptées à la famille de support (GPS, estime, relèvements, pilotage...) de jour comme de nuit (en habitable).
- Représentation : expliquer les bases du fonctionnement d'un engin à voile, les principes d'aérodynamisme et d'hydrodynamisme, de réglage statique et dynamique du voilier.*

2- DOMAINE SECURITE

Compétences visées :

- . maîtriser les procédures permettant de limiter les risques en cas de situations inhabituelles (avaries, vent fort, calme...);
- . évoluer en sécurité sur une durée et dans des périmètres élargis.

Observables :

- . connaître les procédures d'alerte et de signalement ;
- . choisir et préparer, dans le matériel disponible, celui adapté à son niveau et aux conditions ;
- . dégréer sur l'eau, rentrer sous voilure réduite ;
- . remorquer une embarcation (à la voile ou au moteur) ;

- . mettre en relation le paysage rencontré avec la carte marine ;
- . définir et critiquer sa route, entretenir une estime ;
- . maintenir l'état du bateau.

3- DOMAINE SENS MARIN/ENVIRONNEMENT

Compétences visées :

- . concevoir un programme de navigation en fonction du site et des évolutions du contexte.

Observables

Sens marin :

- . choisir une zone de navigation en fonction des dangers et des informations météo disponibles permettant un retour facile y compris en cas de détérioration des conditions ;
- . participer aux tâches collectives ;
- . présenter les informations météo utiles à la définition du programme de navigation ;
- . reconnaître les principaux phénomènes susceptibles de faire varier les conditions de vent dans un délai de trois heures ;
- . organiser les tâches collectives / gérer un équipage ;
 - . prendre en compte et se responsabiliser à l'égard des autres pratiquants et usagers du plan d'eau ;
 - . connaître les fondamentaux du matelotage en vue d'assurer des réparations de fortune.

Environnement :

- . veiller au respect des règles de préservation des sites et des espèces naturelles ;
- . connaître les principaux éléments du patrimoine maritime, lacustre ou fluvial du site ;
- . connaître les métiers liés au milieu.

Le matériel nautique sera mis à disposition. Il faudra se munir de l'équipement individuel.

LIEU : Les épreuves se dérouleront à partir de la capitainerie du Cap d'Agde

TARIF : 250 €

DISPENSES :

	Exigences préalables à l'entrée en formation	Exigences préalables à la mise en situation professionnelle	UC1	UC2	UC3	UC4
Brevet fédéral « entraîneur » délivré par la Fédération française de voile	Dispense de la justification de participation à 4 régates					
Niveau technique 5 de la Fédération française de Voile	Dispense de de la démonstration technique en croisière embarquée					
Premiers secours en mer (« PS mer ») en cours de validité		Dispense de l'étude de cas n° 2				
Certificat « survie world sailing » de validité		Dispense de l'étude de cas n°3				
Certificat de qualification professionnel assistant moniteur de voile support		Dispense de la démonstration sur voilier				

croisière avec niveau technique 5 croisière de la Fédération française de voile ou Monitorat support croisière délivré par la Fédération française de voile		habitable				
Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste ministérielle de haut niveau en voile	dispense de la participation aux régates et de la démonstration technique prévues aux points 6 et 7 de l'annexe IV					

La présentation des copies des diplômes obtenus, l'original du carnet de certification de la F.F. voile copie des seront demandés lors de l'inscription.

Aucune attestation de validation de niveau ne pourra être présentée après le dépôt de la fiche d'inscription.

La validation des niveaux de la F.F. Voile

Pour valider le niveau V F.F. Voile, il faut être évaluateur habilité F.F. Voile inscrit sur une liste nationale sur proposition des ligues.

Cette habilitation est délivrée par famille de supports.

L'évaluateur doit au minimum :

. être licencié F.F. Voile (licence valide)

. justifier de sa maîtrise technique par : la possession du niveau V F.F. Voile sur le ou les supports concernés ou la possession du diplôme de B.E.E.S., D.E.J.E.P.S. ou de D.E.S.J.E.P.S. mention voile.

. justifier de sa maîtrise de la progression technique fédérale et de sa capacité d'analyse de la technique par le biais d'une session de vérification des compétences d'évaluateurs techniques de niveau V ou la possession du diplôme d'entraîneur F.F. Voile

Les cadres techniques d'Etat, titulaires du professorat de sport spécialité voile, sont qualifiés évaluateurs de niveau IV et V F.F. Voile.

PIÈCES À FOURNIR pour les TEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors U.E.)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Attestation de natation, 100m nage libre (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Certificat de compétences P.S.C.1. (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Carnet de certifications des niveaux et expériences de la F.F.V. original (à nous faire parvenir par courrier à l'adresse : C.R.E.P.S. Montpellier Département Formation - BP Voile
2, Avenue Charles Flahault
34090 MONTPELLIER)
avec copies (à nous transmettre via l'espace personnel) des pages concernées par les TEP (il vous sera rendu le jour des TEP)
- Permis de conduire des bateaux de plaisance mer « côtier »
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des T.E.P.

PIÈCES À FOURNIR – Formation BPJEPS Croisière

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors U.E.)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Attestation de natation, 100m nage libre (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Certificat de compétences P.S.C.1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Permis de conduire des bateaux de plaisance mer « côtier »
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Justificatif de financement
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)

Curriculum Vitae (C.V.) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

Lettre de motivation

Formulaire d'inscription au Certificat Restreint de Radiotéléphoniste (C.R.R.) **ne pas joindre de règlement, mais apporter les 2 photos d'identité le jour des T.E.P.**

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)

Pour les candidats éligibles au Programme Régional de Formation (PRF) Qualif Pro, joindre obligatoirement la fiche de prescription

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux épreuves préalables à l'entrée en formation vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE DES
SPORTS
ET DE LA COHESION
SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné en date du

Mme/M.,

Né(e) le.....

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique de la voile.

- Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le :/...../.....

À :

Signature et cachet (obligatoire) :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
REGIONALE
DE LA JEUNESSE DES
SPORTS
ET DE LA COHESION
SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

Attestation de Natation

ATTESTATION DE NATATION

Je soussigné(e) :,

Titulaire du diplôme : BEESAN / BE de MNS / BPJEPS AAN (*rayez les mentions inutiles*)

N° de diplôme :, atteste que :

Madame / Monsieur, candidat(e) au

BPJEPS activités nautiques, a réussi avec succès le parcours suivant :

« 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2m de profondeur »

Réalisé à la piscine de

Fait à, le/...../.....

Signature du MNS et
cachet de la piscine :

Structure	Adresse	Responsable	Téléphone	Mail
Pyrénées Orientales				
Cap Bear voile	8 lotissement Saint Christophe 66480 Le Perthus	Sébastien ILLA	06 87 05 93 93	sebastien@capbearvoile.com
Hérault				
Les Glénans Marseillan	chemin du canal du midi BP 36 34340 Marseillan	Hervé COLAS	04 67 77 22 73	h.colas@glenans.asso.fr
Argo voile sud	99 allée Kleber 34000 Montpellier	Frédéric TOUGERON	06 08 58 63 55	fred@argo-voile-du-sud.com
Gard				
Thalassa cup	quai de la capitainerie30240 Port Camargue	Gilles GAUTHERON	04 66 53 47 31	contact@thalassacup.fr
Autre				
Les Glénans Paimpol	Rue Pierre Loti 22500 Paimpol	Thibault LECOMTE	02 53 92 86 00	t.lecomte@glenans.asso.fr
les Glénans Bonifacio	route de Santa Monza 20169 Bonifacio	Manuele FANFANO	04 95 73 03 85	e.fanfano@glenans.asso.fr